



MUNICIPALITE

Préavis 2011–2016 / N° 31

**Jetons de présence et indemnités du Conseil communal
2012 à 2016**

Rolle, le 20 septembre 2012
(tableau corrigé le 27.11.12)

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'adopter le projet d'indemnités et de jetons de présence des membres du Conseil communal, selon la proposition émise par son Bureau, conformément aux articles 29 LC et 17 chiffre 14 du règlement. Son ainsi concernés les membres du Conseil, des commissions, des président, secrétaire, huissier et suppléants pour la législature en cours, avec effet au 1^{er} juillet 2012, jusqu'au 30 juin 2016.

1. PREAMBULE

Ce préavis remplace celui déposé (N° 98 de la précédente législature) puis retiré le 21 juin 2011. Il complète la « Fixation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2011-2016 » proposée par préavis 2011-2016 / N° 13 adopté le 13 décembre 2011.

Fondée donc sur les décisions du Bureau du Conseil, selon le tableau récapitulatif de la page 2, la Municipalité invite les membres du corps délibérant à prendre acte de ses délibérations. Les jetons de présence sont proposés d'être adaptés à la hausse, dont ceux des séances des Conseil et Bureau (de Fr. 10.— depuis 1998 à Fr. 15.— dès le 1^{er} juillet 2012) et des commissions (de Fr. 30.— à Fr. 40.—). Une nouveauté est à relever, un jeton de présence spécial pour la rédaction du rapport de gestion fixé à Fr. 240.—, ainsi qu'un montant de Fr. 50.— pour les séances de commissions tenues hors territoire communal. Les indemnités forfaitaires annuelles, qui concernent les président, secrétaire, secrétaire suppléant et huissier, restent inchangées par rapport à la précédente législature. Au même titre que les indemnités spéciales relatives aux dépouillements des votations et élections.

2. TABLEAU RECAPITULATIF

Les sommes proposées et les incidences financières des adaptations évoquées plus haut sont présentées dans le tableau suivant, en référence aux tarifs des trois précédentes législatures.

Jetons de présence	1998-2001	2002-2006	2006-2011	2011-2016	Différence
Conseillers					
Séance de conseil	10.—	10.—	10.—	15.—	5.—
Séance du bureau	10.—	10.—	10.—	15.—	5.—
Séance de commission	20.—	20.—	30.—	40.—	10.—
Rapporteur					
Séance de commission	20.—	20.—	30.—	40.—	10.—
Rapport	50.—	50.—	75.—	80.—	5.—
Rapport de gestion				240.—	240.—
Conseillers délégués (associations intercommunales)					
Séance commission hors Rolle				50.—	50.—
Indemnités forfaitaires annuelles					
Président	2'000.—	2'000.—	4'000.—	4'000.—	-.-
Secrétaire	12'000.—	12'000.—	14'000.—	14'000.—	-.-
Par séance supplémentaire	-.-	-.-	1'000.—	1'000.—	-.-
Frais administratifs/an	-.-	1'800.—	1'800.—	1'800.—	-.-
Secrétaire suppléant (forfait annuel)	400.—	400.—	400.—	400.—	-.-
Travaux occasionnels décidés par le bureau (à l'heure)	25.—	30.—	35.—	35.—	-.-
Huissier	1'000.—	1'200.—	1'300.—	1'300.—	-.-
Indemnités spéciales					
Dépouillement élections/votations scrutateur par dépouillement	50.—	50.—	50.—	50.—	-.-
Dépouillement à la proportionnelle					
Président (par dépouillement)	-.-	-.-	500.—	500.—	-.-
Secrétaire (par dépouillement)	500.—	500.—	500.—	500.—	-.-
Chef des opérations (par dépouillement)	200.—	500.—	500.—	500.—	-.-
Scrutateurs (par dépouillement)	50.—	50.—	50.—	50.—	-.-

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011-2016 / N° 31 de la Municipalité du 20 septembre 2012,

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- Adopte les jetons de présence et indemnités du Conseil communal, valables du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2016.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 25 septembre 2012
(tableau corrigé le 27 novembre 2012)

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic


Jean-Noël Goël



Le Secrétaire


Pascal Petter

1^{ère} séance avec la Commission des finances : selon calendrier

Municipal délégué : M. le Syndic Jean-Noël Goël